

Notfälle – weiterhin ohne Zuschlag



Liebe Kolleginnen und Kollegen,

Notfälle in PrimaryCare? Ja, das gibt es tatsächlich; beispielsweise wenn ein politisches oder wissenschaftliches Thema in den Böen der aktuellen Zeitgeschichte einer Gruppierung von Hausärzten plötzlich so sehr unter den Nägeln brennt, dass sie unbedingt auf dem schnellsten Weg eine Stellungnahme in PrimaryCare abgeben möchte.

Für Notfall-Meldungen gibt es im klar und – verständlicherweise – streng geregelten mehrstufigen Produktionsprozess von PrimaryCare Fenster, allerdings nur kleine. Darüber möchten wir Sie gerne informieren.

Der schnellste Weg einer Meldung dauert von Montag 07.00 Uhr bis zur Ankunft von PrimaryCare in Ihrem Briefkasten, also Samstag, z.B. in Genf und Kienberg/SO, oder Montag, z.B. in Bern und Münchenstein – je nach lokaler Interpretation der postalischen Verteilungspflicht von Wochenzeitschriften. Doch dies ist ein anderes Thema.

Nicht, dass Sie jetzt am kommenden Montag 07.00 Uhr der Redaktion von PrimaryCare ohne Vorwarnung eine mehrseitige Stellungnahme zur notfallmässigen Publikation faxen oder mailen und apodiktisch eine sofortige Publikation Ihrer Meldung in der von Ihnen gewünschten Rubrik einfordern! Dieser Abgabetermin gilt nämlich strikte ausschliesslich für das Editorial vorne im Heft.

Für die Editorials, in welche sich die Herausgebergesellschaften, SGAM und KHM, sowie die Redaktion nach einem genauen Plan brüderlich teilen, ist der Redaktionsschluss immer am Montag der Erscheinungswoche der aktuellen Nummer von PrimaryCare. Unsere Managing Editorin, Natalie Marty, lässt je eine Seite für die deutsch- und französischsprachige Version des Editorials offen. Hinter diesem Recht steht vice versa auch eine Pflicht, welche die verantwortlichen Präsidenten sehr ernst nehmen; und so blieb der Platz des Editorials bis anhin noch nie leer. Die Inhalte der Editorials entsprechen den offiziellen Meinungen und Stellungnahmen von KHM und SGAM sowie der Redaktion und sind deshalb immer politisch «abgesegnet». Wenn Sie eine

absolut dringende und für alle Herausgebergesellschaften sehr wichtige Botschaft haben, könnten Sie sich an die verantwortlichen Präsidenten oder an die Redaktion wenden, um mit diesen – ausnahmsweise – über einen allfälligen Abtausch des ihnen zugeteilten Editorialplatzes zu diskutieren. Ihre Aussage auf diesem sensiblen offiziellen Platz der Herausgebergesellschaften würde jedoch von den politischen Ausschüssen gegengelesen; eine 100% freie Meinungsäusserung ist an dieser politisch zentralen Stelle nicht vorgesehen.

Eine besser geeignete Möglichkeit zur gelegentlichen Platzierung von Notfallmitteilungen findet sich in Form eines Kästchens, das irgendwo im Heft eingefügt wird, wenn am Ende eines Artikels Platz dafür vorhanden ist. Dort kann die Redaktion notfallmässige Kurzbotschaften, die bis spätestens Donnerstagabend (10 Tage vor Erscheinen¹) eintreffen, einfügen. Sollte der zur Verfügung stehende Raum für Ihre Botschaft zu klein sein, könnten Sie das Thema mit einem kurzen Text ankündigen und auf eine Website hinweisen, auf welcher die LeserInnen vertiefte Angaben abrufen können. Und ... wie oben bereits gesagt, ist es gerade in Notfallsituationen unabdingbar notwendig, dass Sie so früh wie möglich per Mail oder Telephon mit der Redaktion in Kontakt treten. Zu erwähnen ist noch, dass die angegebenen Termine nur Richtwerte sind, die z.B. aufgrund von Feiertagen oder Doppelnummern in manchen Wochen auch um einige Tage verschoben sein können.

All diese Notfallmassnahmen sind für die Mitglieder der Herausgeber- und Gastgesellschaften ohne Zuschlag, nämlich gratis.

Die Redaktion ist der Meinung, dass echte Notfälle äusserst selten anfallen sollten. In jedem Fall wird das persönliche Gespräch, zu dem die Redaktion immer bereit ist, klären, ob einer der skizzierten Notfallwege beschritten werden soll oder ob der reguläre Redaktionsschluss gilt.

Herzlich

*Bruno Kissling, Chefredaktor
Natalie Marty, Managing Editor*

¹ Der offizielle Redaktionsschluss ist 4 Wochen vor dem Erscheinen!

Les urgences – toujours sans supplément



Cher-es collègues,

Des urgences chez PrimaryCare? Mais oui, cela existe vraiment; par exemple lorsqu'un thème politique ou économique d'actualité suscite quelques remous et que l'une ou l'autre association de médecins de premier recours monte aux barricades et tient absolument à prendre position le plus rapidement possible dans les colonnes de PrimaryCare.

Il va sans dire que PrimaryCare réserve toujours quelques plages, même petites, aux communications de dernière minute, mais dans ce domaine-là aussi ... la notion d'urgence se doit d'être clairement définie. C'est pourquoi nous aimerions donc vous donner ici quelques informations plus précises à ce sujet. Le laps de temps minimum nécessaire pour faire paraître un message va du lundi matin à 7 heures au moment de la distribution du journal PrimaryCare dans votre boîte aux lettres, donc le samedi, si vous habitez Genève ou Kienberg/SO ou seulement le lundi suivant, si vous vous trouvez à Berne ou à Münchenstein. Tout dépend des modalités de distribution postale des hebdomadaires dans votre région ... mais ceci est une autre histoire.

Cependant, ne croyez pas que vous allez pouvoir adresser un fax ou un e-mail à la rédaction de PrimaryCare lundi prochain à 7 heures, sans préavis, en exigeant la publication immédiate de votre prose dans la rubrique de votre choix du prochain numéro! Ce délai ultime de remise des textes est en effet exclusivement réservé à l'éditorial figurant en tête du journal.

Pour les éditoriaux que les sociétés éditrices, la SSMG et le CMPR, ainsi que la rédaction se répartissent fraternellement, selon un plan soigneusement établi, la limite d'envoi du texte est toujours le lundi matin à 7 heures de la semaine de parution du numéro correspondant. Notre responsable d'édition, Natalie Marty, garde toujours une page par langue (allemand et français) en réserve dans cette optique. Cela dit, un tel privilège implique naturellement aussi des devoirs que les présidents responsables prennent très au sérieux. La plage réservée à l'éditorial n'est ainsi encore jamais restée déserte. Le contenu d'un éditorial reflète une opinion ou traduit une position officielle du CMPR, de la SSMG ou de la rédaction, raison pour laquelle il est toujours soumis préalablement à la bénédiction de nos propres instances politiques.

¹ La clôture de rédaction officielle est 4 semaines avant la parution!

Si vous souhaitez publier de toute urgence une communication particulièrement importante pour les sociétés éditrices, vous pouvez vous adresser directement au président responsable ou à la rédaction, pour discuter de la possibilité de prendre, à titre exceptionnel, l'emplacement normalement réservé à son éditorial. Néanmoins, dans la mesure où le texte de votre message occupera une place officielle sensible pour les sociétés éditrices, il sera d'abord relu par nos instances politiques; on ne saurait en effet garantir une liberté d'expression totale en un emplacement aussi stratégique.

Il existe une autre alternative, plus appropriée, pour placer une communication urgente. Il s'agit d'encadrés que nous pouvons insérer quelque part dans le journal, pour autant qu'il reste un peu de place à la fin d'un article. Si cette communication lui parvient jusqu'au jeudi soir (10 jours avant la parution¹) au plus tard, la rédaction a donc encore la possibilité de glisser in extremis l'une ou l'autre petite communication dans le prochain numéro. Au cas où il n'y aurait plus suffisamment de place pour publier votre message en entier, vous pouvez faire paraître une petite annonce mentionnant par exemple une page sur internet où le lecteur trouvera des informations plus détaillées. Et ... comme déjà évoqué ci-dessus, il est absolument essentiel, notamment dans les situations d'urgence, que vous preniez contact aussi rapidement que possible avec la rédaction, que ce soit par e-mail ou par téléphone. Notez encore que les délais indiqués ne sont qu'approximatifs. Il arrive souvent qu'ils soient décalés de quelques jours, par exemple aux abords des jours fériés ou en cas de dédoublement des numéros.

Ces mesures urgentes n'occasionnent aucun frais supplémentaire pour les membres des sociétés éditrices, ni des sociétés invitées.

Notre rédaction a l'impression que les situations vraiment urgentes seront plutôt des exceptions. Il n'en reste pas moins que la rédaction se tient toujours volontiers à disposition pour un entretien à ce sujet. Il ne devrait pas être trop difficile de décider de cas en cas si un message mérite de passer par le couloir des urgences ou si le cheminement normal est suffisant.

Avec nos meilleures salutations,

Bruno Kissling, Rédacteur en chef
Natalie Marty, Managing Editor